



Mai 2014

## Une qualité de l'air globalement bonne, en mai dans le Nord – Pas-de-Calais, qui s'est améliorée par rapport au mois dernier.

En effet, les indices de la qualité de l'air sur une échelle de 1 (bonne qualité de l'air) et 10 (très mauvaise) sont restés majoritairement bons au cours du mois dernier. Le nombre d'indices mauvais a diminué sensiblement, en mai, sur la région.

Les agglomérations de Maubeuge, Saint-Omer et Armentières ont enregistré une qualité de l'air moyenne (73 jours cumulés). Sur le reste de la région, la qualité de l'air a été ponctuellement médiocre (indices de 6 à 7), notamment en lien avec les concentrations en ozone et en particules PM10.

Le plus mauvais indice de la qualité de l'air a été enregistré à Calais (le 28 mai 2014), en raison d'un niveau élevé en dioxyde de soufre (indice 8, qualité de l'air mauvaise).

## Deux épisodes de pollution en mai aux particules PM10, pour une durée totale de 3 jours

Sur les deux niveaux de déclenchement d'épisode de pollution, seul le 1<sup>er</sup> niveau (information et de recommandation) a été dépassé durant ces épisodes.

- Du 1<sup>er</sup> au 2 mai : épisode de pollution aux particules PM10  
Il a débuté sur la région le 1<sup>er</sup> mai (niveau d'information et de recommandation pour les particules PM10) puis s'est restreint à l'agglomération dunkerquoise (le 2 mai), toujours en niveau d'information et de recommandation pour les particules PM10
- Le 19 mai : épisode de pollution aux particules PM10  
Il concernait l'agglomération de Dunkerque uniquement, suite au dépassement du niveau d'information et de recommandation pour les particules PM10

**Le niveau d'alerte (2<sup>ème</sup> et plus haut niveau du dispositif d'information et d'alerte), n'a pas été atteint au cours de ces épisodes.**

Au cours du mois de mai, pour **les autres polluants** concernés par la procédure de déclenchement d'épisode de pollution, aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'est constaté pour l'ozone, pour le dioxyde de soufre et pour le dioxyde d'azote.

Pour le dioxyde de soufre, seule la station urbaine de Calais Parmentier enregistre une valeur supérieure au seuil d'information et de recommandation fixé 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire (301 µg/m<sup>3</sup> le 28 mai à 01h - heure locale). Ce pic isolé n'a pas entraîné de déclenchement de la procédure d'information, conformément à l'arrêté inter-préfectoral (deux stations sont nécessaires pour le déclenchement de la procédure).

## Les valeurs réglementaires

La plupart des stations de mesure des poussières en suspension PM10 de la région n'enregistrent aucune moyenne journalière, supérieure à 50 µg/m<sup>3</sup> en mai (valeur limite), à l'exception de certaines stations de l'agglomération dunkerquoise, comme Grande-Synthe, Mardyck, Dunkerque Malo (entre 1 et 2 valeurs supérieures).

**Pour rappel :**

pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer des moyennes journalières en poussières, supérieures à 50 µg/m<sup>3</sup>, plus de 35 jours par an.